

2.05 L'abri des joueurs

Le club receveur devra fournir les bancs des joueurs, un pour le club visiteur et un pour lui-même. Ces bancs seront placés à une distance minimum de 25 pieds des lignes de démarcation. Ils devront être couverts et fermés aux extrémités et à l'arrière.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 18:42:34 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:42:38 par Baseball Québec